



Bulletin de liaison du Comité des Travaux Sous Tension n° 26
Septembre 2022

Sommaire

1.	A destination des employeurs	2
1.1	Fiches Techniques BT	2
1.2	Fiches Techniques HTB	4
1.3	Organismes de formation agréés	5
1.4	Travaux TST BT sur IRVE.....	5
1.5	Contrôle périodique des conduits flexibles isolants.....	6

1. A destination des employeurs

1.1 Fiches Techniques BT

Edition 1^{er} octobre 2022 – Les travaux réalisés depuis la mise à jour de janvier 2020 ont conduit aux évolutions décrites ci-dessous.

Le recueil de FT BT est disponible sur le site du Comité des TST ([lien](#)).

1.1.1 Généralités

Mise à jour du « Préambule » afin de préciser le niveau de tension maximale des ouvrages Basse Tension (500 V en courant alternatif et 750 V en courant continu) sur lesquels les outils TST en Fiches Techniques BT peuvent être utilisés.

1.1.2 Création de FT

FT BT 416 : Nappe isolante électrique à franges

FT BT 466 : Aimant isolé

1.1.3 Mise à jour de FT

Les FT BT suivantes ont été mises à jour pour prendre en compte la mise à jour de leur document de référence et/ou la mise à jour du paragraphe « Caractéristiques électriques » comme précisé dans le « Préambule » :

FT BT 200 – FT BT 210 – FT BT 310 – FT BT 320A – FT BT 320B – FT BT 330 – FT BT 334 – FT BT 340 – FT BT 400 – FT BT 404 – FT BT 410 – FT BT 425 – FT BT 430 – FT BT 434 – FT BT 435 – FT BT 436 – FT BT 437 – FT BT 438 – FT BT 807 – FT BT 808 – FT BT 809 – FT BT 811 – FT BT 814 – FT BT 815 – FT BT 822 – FT BT 823 – FT BT 824 – FT BT 825.

Pour rappel : La liste des Spécifications Techniques TST applicables est disponible sur le site du Comité des Travaux Sous Tension.

Les FT BT citées ci-après ont fait l'objet également d'une mise à jour. Les principales évolutions sont précisées. Le document « Etat des modifications des Fiches Techniques Basse Tension » intégré au recueil liste l'ensemble des modifications effectuées.

FT BT 105 : Gants isolants et surgants

Et FT BT 107 : Gants isolants composites

Pour ces outils, le paragraphe « Conservation-Transport » a été modifié en supprimant les éléments relatifs à la conservation des gants qui figuraient dans la Fiche Technique car ils relèvent de la responsabilité du fabricant et doivent être définis dans la notice d'instruction établie par le fabricant. Ce paragraphe précise uniquement que les modalités de conservation et de transport sont définies dans la notice d'instructions du fabricant.

Le paragraphe « Contrôle périodique » a également été mis à jour en supprimant les dispositions générales déjà spécifiées en Partie 2 des CET BT ainsi que par la réglementation générale et en reformulant en obligation de résultat la prescription relative à la traçabilité des dates de contrôle afin de prendre en compte les technologies possibles de marquage.

FT BT 326 : Cordelette de retenue à deux serre-câble

Pour cet outil, le paragraphe « Conservation – Transport » a été créé afin d'intégrer une durée d'utilisation de la corde fixée à 10 ans à compter de sa date de mise en service en cohérence avec les prescriptions sur la corde utilisée avec le palan 550 daN (FT BT 320A) et le palan 240 daN (FT BT 320B).

FT BT 415 : Nappe ou bande isolante électrique

Le paragraphe « Fonction-Utilisation » a été mis à jour en ajoutant, dans le cadre de l'habillage d'une fouille, l'utilisation de la nappe ou bande isolante électrique pour isoler les zones non recouvertes des parois en complément des tapis isolants (FT BT 420) et de la nappe à franges (FT BT 416).

Le paragraphe « Conditions de mise en œuvre » a été mis à jour afin d'interdire la mise en œuvre d'une nappe d'épaisseur inférieure à 0,8 mm en cas de risque de perforation.

Le paragraphe « Vérifications avant le travail » a été mis à jour en supprimant les dispositions générales déjà spécifiées en Partie 4 des CET BT.

Le paragraphe « Entretien courant » a été créé afin de renvoyer à la notice d'instructions du fabricant pour les modalités à respecter qui relèvent de sa responsabilité en cohérence avec les prescriptions des FT BT 416 et 420.

FT BT 420 : Tapis isolant électrique

La possibilité d'utiliser le tapis en tant que nappe et la possibilité de le couper pour réaliser des franges ont été supprimées en cohérence avec le domaine d'utilisation défini dans la norme NF EN 61111 et suite à la création de la FT BT 416 définissant la nappe isolante électrique à franges.

Le paragraphe « Entretien courant » a été mis à jour afin de renvoyer à la notice d'instructions du fabricant pour les modalités à respecter qui relèvent de sa responsabilité.

Les caractéristiques générales ont été mises à jour en supprimant la notion de modèle afin de ne pas imposer de type spécifique de tapis du moment où ils satisfont à la norme NF EN 61111.

Le paragraphe « Antériorité et Rétro-Activité » a été supprimé au regard de la durée de vie de ces produits, ces produits ne sont plus en service aujourd'hui.

Cette nouvelle FT BT 420 doit être appliquée au plus tard le 1er octobre 2024. La FT BT 420 approuvée en décembre 2019 reste applicable jusqu'au 30 septembre 2024 pour permettre l'utilisation d'un tapis coupé pour réaliser des franges. Ce délai est fixé afin de permettre l'approvisionnement de la nappe à franges (FT BT 416).

FT BT 440 : Protecteur de conducteur souple

Les caractéristiques générales ont été modifiées pour préciser que l'épaisseur de 3 mm est minimale en application de la norme NF EN 61479.

1.1.4 Suppression de FT

FT BT 818 : Pincés et accessoires pour jeu de barres BT

FT BT 820 : Pince pour tableau BT à prise de raccordement enfichable

Ces outils ne sont plus fabriqués et peuvent être remplacés par les outils TST BT munis d'une prise de raccordement à visser (FT BT 822). Les FT BT 818 et 820 approuvées en décembre 2019 restent applicables jusqu'au 30 septembre 2024 pour les outils approvisionnés avant le 1^{er} octobre 2022. Ce délai est fixé afin de permettre l'approvisionnement des outils de remplacement.

FT BT 821 : Connectique enfichable

Cet outil n'est plus fabriqué et peut être remplacé par les outils TST BT munis d'une prise de raccordement à visser (FT BT 823 et BT 824). La FT BT 821 approuvée en décembre 2019 reste applicable jusqu'au 30 septembre 2024 pour les outils approvisionnés avant le 1er octobre 2022. Ce délai est fixé afin de permettre l'approvisionnement des outils de remplacement.

FT BT 870 : Outil de pose d'espaceur

Cet outil n'est plus utilisé et fabriqué. L'utilisation de cet outil n'est plus autorisée.

1.2 Fiches Techniques HTB

Edition 1^{er} octobre 2022 – Les travaux réalisés depuis la mise à jour d'octobre 2021 ont conduit aux évolutions décrites ci-dessous.

1.2.1 Généralités

Les listes des FT HTB et des outils en FT HTB soumis au contrôle périodique TST ont été mise à jour suite à la suppression de la FT HTB 305.

1.2.2 Mise à jour de FT

FT HTB 72 : Poulie

Intégration d'un nouveau type de poulie « poulie à étau ».

FT HTB 77B : Porte bretelle antivibratoire

Renvoi à la FT HTB 72 pour la définition de la poulie à étau de fixation.

FT HTB 82 : Echelle isolante et support dissymétrique

Modification du paragraphe « conditions de mise en œuvre » pour préciser que l'ensemble conducteur formé par l'opérateur et l'échelle isolante délimitée à chacune de ses extrémités par une tige métallique est à considérer comme une pièce conductrice de grandes dimensions pour l'application des règles définies dans les CET HTB et réintégration de l'échelle isolante de longueur 1,60 m afin qu'elle puisse être utilisée par les équipes qui l'ont encore en dotation bien qu'elle ne soit plus fabriquée.

FT HTB 82E : Treuil de levage

Et FT HTB 84 : Plate-forme élévatrice mobile de personnel « PEMP TST Postes »

Modification du paragraphe « Conditions de mise en œuvre » pour préciser d'appliquer les distances de tension aux pièces manipulées au moyen du treuil de levage qui est un outil spécialement étudié et conçu pour maîtriser les risques TST (risque d'électrisation et risque de court-circuit).

FT HTB 85 : Perche de suspension

Possibilité d'utiliser un dispositif de protection.

FT HTB 183 : Visseuse multi-usage

Intégration d'un nouveau type à commande sans fil.

FT HTB 220 : Système d'assurance

Modification du paragraphe « caractéristiques générales » en le reformulant en obligation de résultat pour prendre en compte de nouveaux types de systèmes d'assurance.

FT HTB 226 : Protection auditive

Intégration d'un nouveau type de protection auditive

FT HTB 303 : Pince ampéremétrique

Fusion des FT HTB 303 et 305, intégration d'un nouveau type de pince avec capteur de température.

1.2.3 Suppression de FT

FT HTB 305 : Pince ampéremétrique pour jeu de barres

Ce type d'outil est dorénavant intégré à la FT HTB 303.

1.3 Organismes de formation agréés

Suite au renouvellement des agréments des organismes de formation aux TST, la liste des organismes et leur portée d'agrément est disponible sur le site du Comité des TST ([lien](#)) pour la période 2022-2025.

1.4 Travaux TST BT sur IRVE

Compte tenu de l'augmentation des véhicules électriques et de loi de transition écologique, les demandes pour le raccordement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) sont en augmentation.

Le Comité des TST a approuvé lors de sa séance du 23 juin 2022 la décision suivante :

- les colonnes horizontales ainsi que les dérivations individuelles alimentant un coffret de comptage « IRVE » relèvent du type d'ouvrage « TERMINAL »,
- les compétences acquises lors de la réalisation du module AER (ouvrage aérien) ou du module AER BRT (ouvrage aérien limité au branchement aérien et aéro-souterrain) ou du module SOU CIS (Ouvrage souterrain limité au câble à isolation synthétique) ouvrent la possibilité à l'employeur de délivrer une habilitation d'indice « T » sur les ouvrages de type « TERMINAL » limités aux colonnes électriques pour le raccordement d'une dérivation individuelle alimentant des coffrets de comptage IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique),
- le cursus de formation TST BT sera mis à jour pour fin 2022 pour y intégrer ces modifications et Le module de formation TER COL (Colonne électrique) sera mis à jour pour intégrer ces travaux.

La note d'information 2022-007-CTST-NI-1 est disponible sur le site du Comité des TST ([lien](#)).

1.5 Contrôle périodique des conduits flexibles isolants

Le Comité des TST a approuvé lors de sa séance du 11 mars 2022 la modification du contrôle périodique des conduits flexibles isolants faisant l'objet des Fiches Techniques FT HTA 768A et FT HTB 261.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les conduits flexibles isolants (FT HTA 768A et FT HTB 261) feront l'objet d'un contrôle périodique annuel constitué d'un contrôle visuel et d'un essai électrique. L'huile doit être remplacée une fois par an. Les modalités de réalisation de ce remplacement relève de l'entretien sous la responsabilité de l'employeur.

Les FT HTA 768A et FT HTB 261 seront mises à jour en conséquence lors de la prochaine édition des FT HTA et des FT HTB.

La note d'information 2022-009-CTST-NI-1 est disponible sur le site du Comité des TST ([lien](#)).

FIN